



# Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier  
CST du 12 JUIN 2024**

## **Dossier 4 – Astreintes et Permanences Fourrière**

Tout d'abord sur ce dossier l'intitulé porte sur les astreintes et permanences alors que dans l'annexe il est seulement noté les astreintes. Quid des permanences ?

De plus, lors de la réunion de présentation de ce dossier nous avons exprimé notre étonnement sur le fait que les agents ne sont pas sur des cycles de 39h mais sur des cycles de 35h10 , pourquoi ne pas les basculer sur des cycles à 39h pour éviter les potentielles permanences qui n'apparaissent pas ?

Merci de vos éclaircissements et précisions sur ce dossier qui est apparemment un dossier transitoire ...